



**Procès verbal du conseil d'Administration du lycée David d'Angers
du mardi 5 octobre 2021**

Le Proviseur

Affaire suivie par :

Présents, Absents Excusés : Voir liste d'émargement jointe

Téléphone
02.41.88.49.61

Fax
02.41.86.83.44

Courriel
Ce.0490001K@ac-nantes.fr

1, rue Paul Langevin
BP 63504
49035 ANGERS CEDEX
01

Le quorum étant atteint, le conseil est déclaré ouvert à 18h30 par Monsieur le Proviseur.

Rappel de l'ordre du jour :

Domaine pédagogique

- Bilan de la rentrée - bilan pédagogique de l'année scolaire 2020-2021
- Voyages scolaires 2021-2022

Domaine logistique

- DBM pour vote n° 8
- Contrats avec la société TK Elevator

Questions diverses

Documents à disposition des membres du C.A. :

- 1) Le tableau des permanences
- 2) Un courrier de Monsieur le Recteur sur les enseignements optionnels
- 3) Une demande de moyens supplémentaires en date du 25 mai
- 4) une demande de moyens supplémentaires en date du 4 septembre
- 5) le TRMD fin juin
- 6) le TRMD rentrée (effectifs constatés)
- 7) le rapport pédagogique de la Cité Scolaire
- 8) une note en date du 21 décembre attirant l'attention sur les nouveautés parues au J.O.
- 9) une note académique relative aux IMP en date du 16 septembre
- 10) une copie du formulaire d'échange en date du 18 août
- 11) un document expliquant le mode de calcul de la DGH

L'ordre du jour est adopté par 20 voix à l'unanimité.

1- Approbation du Procès-verbal du CA du 07/09/2021

Le procès-verbal du CA du 07/09/2021 est adopté par 20 voix à l'unanimité

2 - Rapport pédagogique : Bilan de la rentrée - bilan pédagogique de l'année scolaire 2020-2021

Monsieur Carbonnier, Proviseur, présente le tableau des permanences.

Monsieur le Proviseur présente le bilan pédagogique de la cité scolaire et attire l'attention sur un certain nombre de points:

- le lycée a atteint sa capacité (classes et internat) maximale
- le lycée est attractif
- la sociologie a évolué: on constate une hausse des élèves d'origine "défavorisée"
- le collège David d'Angers est le premier fournisseur d'élèves

Mme Moreau, représentante des enseignants, relève l'augmentation du nombre d'élèves et la baisse constante des moyens.

Elle rappelle que le TRMD fait état en 2020 d'une consommation de 1036.5 Heures Postes (HP) et 67.95 Heures supplémentaires Année (HSA) et en 2021 d'une consommation de 1000 Heures Postes (HP) et 88.95 Heures supplémentaires Année (HSA): comment expliquer une telle baisse de moyens quand les effectifs augmentent ?

Monsieur le Proviseur rappelle l'impossibilité d'obtenir des moyens supplémentaires.

Mme Moreau fait le constat des difficultés qu'occasionne le manque de moyens et rappelle que par le passé, il était possible de demander des moyens supplémentaires. M. Bounaim, représentant des enseignants, soutient la demande de l'équipe des enseignants.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il a lui-même rédigé deux demandes de moyens supplémentaires adressées à Monsieur le Recteur et mentionne les deux courriers mis à disposition, datés du 25/05/2021, puis du 14/09/2021.

Mme Moreau fait remarquer qu'il s'agit de demandes d'IMP et non d'heures poste.

Monsieur le Proviseur explique ses demandes d'IMP, en nombre insuffisant (7) au lycée David d'Angers, surtout si l'on compare avec les autres établissements angevins.

Mme Moreau fait un rappel : par le passé, lors des directions précédentes, n'avait été demandé qu'un nombre restreint d'IMP, dont deux accordées à l'OLDA. Le fonctionnement n'en était pas réglementaire. Monsieur le Proviseur a mis de l'ordre dans la situation.

M. Julien Ruet, représentant des élèves, demande quel est le mode d'attribution des IMP et leur rôle.

S'ensuit une explication sur le rôle des IMP au sein d'un établissement, indemnités attribuées pour des missions particulières et de façon annuelle.

Madame Loiseau, C.P.E, rappelle la suppression d'un poste de CPE par le passé. Malgré l'augmentation du nombre d'élèves, ce poste n'a pas été recréé. Il serait bon de refaire une demande de moyens sur ce point aussi.

M. Julien Ruet, représentant des élèves, évoque une autre réduction : les heures allouées aux langues anciennes ont diminué (6 heures ont été retranchées) et les élèves d'options ne bénéficient plus des 3h/classe. M. Julien Ruet fait référence à la demande de Monsieur le Recteur (courrier du 13 juillet 2021) qui rappelle l'obligation de respecter les horaires et le cadre réglementaire. M. Julien Ruet demande si la demande sera prise en compte et le retour à l'horaire réglementaire sera effectif à la rentrée 2022.

M. Paul Ruet, représentant des élèves, cite le courrier de Monsieur le Recteur mentionnant les contentieux susceptibles d'engager la responsabilité de l'état lorsque les cadres horaires ne sont pas respectés.

Monsieur le Proviseur répond qu'il est effectivement responsable des choix effectués au sein du TRMD.

Mme Mordrelle, représentante des enseignants, souhaite revenir sur le retournement de situation concernant les options et les moyens qui sont octroyés à ces disciplines. Elle rappelle qu'au sein de cette réforme la création des options mathématiques a mis à mal la part accordée aux options dites artistiques ou culturelles.

Monsieur le Proviseur met en garde contre une mise en concurrence des options.

Mme Moreau et Mme Mordrelle répondent qu'il ne s'agit pas pour les enseignants de mettre en concurrence les disciplines mais de pointer un problème bien réel et directement lié à l'application de la réforme.

M. Bounaim complète le propos en expliquant que les options mathématiques ne devraient pas être considérées comme des options car beaucoup d'Ecoles Supérieures demandent à ce que les lycéens aient suivi ces enseignements, ce qui n'est pas le cas pour les enseignements artistiques ou culturels.

Monsieur le Proviseur répond que les options Mathématiques sont effectivement financées sur les fonds propres de l'établissement.

Mme Mordrelle rappelle la chronologie des évènements: Durant l'année scolaire 2020-2021, a été organisée une délégation au DASEN pour que des moyens supplémentaires soient octroyés et que le cadre horaire légal soit conservé et respecté (3h/classe/option) pour les options LCA.

En définitive, il est désormais imposé de respecter le cadre horaire mais sans moyens supplémentaires. Elle demande quelle sera l'organisation adoptée.

Monsieur le Proviseur répond que les élèves de 1ère et terminale seront associés au sein d'une même classe et que des niveaux seront donc "mixés" pour les LCA et le Théâtre. En Arts Plastiques, 2 heures seront ajoutées pour les 2de et pour le groupe 1ère/terminale.

Mme Mordrelle estime que certains problèmes se poseront:

- l'incohérence pédagogique: comment respecter les programmes ?
- Quel fonctionnement possible pour les groupes de théâtre dont l'effectif est important et qui doivent pratiquer un jeu sur plateau ?

Monsieur le Proviseur répond qu'une jauge sera fixée en seconde pour limiter le nombre d'élèves inscrits.

M. Paul Ruet, représentant des élèves, s'interroge sur les répercussions sur l'attractivité du lycée.

Mme Mordrelle regrette vivement l'appauvrissement de l'offre de formations et l'assèchement programmé des options.

Monsieur le Proviseur répond qu'il n'y aura pas de baisse supplémentaire des moyens attribués aux options. Il évoque la possibilité de mettre fin aux dédoublements hebdomadaires de mathématiques et français en 2de. Mme Lanapeze, représentante des enseignants, annonce qu'une telle situation serait intenable.

Monsieur le Proviseur rappelle l'importance de conserver des effectifs pour maintenir l'existence des options et souligne la chute d'effectifs en LCA en 1ère.

Mme Mordrelle rappelle:

- le caractère exceptionnel et conjoncturel de cette chute
- le maintien de bons effectifs dans les autres niveaux
- les LCA, en tant qu'options rares, bénéficient d'un soutien particulier

Monsieur le Proviseur explique les tableaux du TRMD:

- Philosophie: mutation M. Buron – BMP finalement pris en charge par M. Andréi, remplaçant de Mme Duval
- Anglais: ouverture d'un groupe en seconde
- Histoire géographique: les professeurs ne souhaitant pas multiplier les heures supplémentaires, M. Peveri (complément de service) prend 6 heures en charge.

20h15 : M. Pilet , représentant de la Région, quitte le CA.

M. Bounaim, représentant des professeurs, quitte le CA.

- SES: regain d'attractivité ; ouverture d'un groupe supplémentaire de spécialité

Mme Lanapeze, représentante des enseignants, explique que le phénomène est national

- Mathématiques: départ de M. Desclodure – difficultés à trouver un remplaçant ayant la formation pour prendre en charge la section Euro.
- Physique: un groupe chargé de 30 élèves en terminale qui s'explique par la construction des emplois du temps

M. Jannière, Proviseur-adjoint, explique les choix qu'il a dû opérer.

- SVT: la question d'une création de poste se pose.

Mme Moreau s'inquiète de la création d'un poste qui ne serait pas perenne. La réforme a affaibli le statut des SVT.

- Tertiaire: rentrée difficile avec un poste d'économie-gestion non pourvu.

Monsieur le Proviseur adjoint explique la difficulté rencontrée par les services rectoraux pour recruter des enseignants.

Mme Moreau pose la question de la possibilité de création d'une classe supplémentaire en STMG

20h30 : M. Auger, représentant des parents, quitte le C.A.

2 - Domaine pédagogique : Voyages scolaires 2021-2022

Vote voyage en Italie (Esabac): coût de 390 euros/famille

Le lycée ajoute 1800 euros pour le transport/hébergement

Budget du voyage scolaire voté par 17 voix, à l'unanimité

3 - Domaine logistique

- DBM pour vote n° 8

voté par 17 voix, à l'unanimité

- Contrats avec la société TK Elevator

voté par 17 voix, à l'unanimité

- Contrat engie chaudières et VMC

voté par 17 voix, à l'unanimité

Questions diverses

M. Paul Ruet, représentant des élèves, alerte sur la santé psychologique après la période du confinement.

Monsieur le Proviseur et Monsieur le Proviseur-adjoint expliquent que les élèves peuvent trouver des interlocuteurs dans l'établissement qui tentent de répondre au mieux aux demandes nombreuses des élèves. Mme Loiseau confirme la charge de travail des C.P.E. et le nombre important de rendez-vous individuels

La secrétaire,
Mme MORDRELLE Hélène

Le Président,